

« L'océan, bien commun de l'humanité : une utopie pour le XXI^e siècle ? »

Maison des océans – 1^{er} octobre

Mot de bienvenue par Michel Petit

Excellence, Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Amiral, Messieurs les Académiciens,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui autour d'un thème qui tient à cœur à l'Institut océanographique, dont la mission est de « Faire connaître, aimer et protéger les océans », en mobilisant les acteurs économiques, politiques, scientifiques et de la conservation.

En moins d'un siècle, l'océan est passé d'un espace lointain, hostile, réservoir inépuisable de ressources marginalement exploitées, à un territoire au cœur du développement durable à l'échelle mondiale. Les ressources halieutiques sont surexploitées et d'autres atteintes sont apparues, des déchets plastiques à l'acidification en passant par la pollution par des hydrocarbures.

Notre fondateur le Prince Albert 1^{er} de Monaco a sans doute été parmi les premiers à s'interroger sur les possibles excès d'une pêche qui commençait à s'industrialiser. Il préconisait dès 1921 « la réunion de conférences internationales très énergiquement pourvues des pouvoirs nécessaires pour faire respecter les décisions prises. »

Dans les années 50, le Commandant Cousteau qui a été pendant de nombreuses années le directeur du Musée océanographique de Monaco a été l'un des grands acteurs de l'essor des techniques d'exploration et d'exploitation de la mer, ainsi que le témoin de l'appétit des pays côtiers pour cette nouvelle manne.

En 1964, au titre de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques qu'il avait fondée 5 ans auparavant à Monaco, il prend symboliquement « possession, au nom de l'humanité [...] du fond de la mer » et « demande à l'ONU de convoquer une conférence internationale [...] avec pour objet de faire l'inventaire et de coordonner la gestion et l'exploitation de cet immense patrimoine commun. »

Les cinquante dernières années ont ainsi été marquées par la course entre exploitation, protection, réglementation de l'océan. Aujourd'hui, alors que le cadre juridique de l'océan se cristallise peu à peu, où les lacunes laissées par la Convention de Montego Bay sont en passe, je l'espère, d'être comblées, il est essentiel de reprendre un peu de hauteur pour mettre à jour et consolider notre approche de l'océan, au regard des usages et des défis actuels.

Apprécier les bienfaits rendus par l'océan, qu'il s'agisse de biens ou de services marchands ou non, est impératif, ainsi que de connaître comment ces bienfaits sont liés au fonctionnement de l'océan et peuvent être modifiés ou dégradés par nos actions.

L'océan ne peut plus être considéré comme une ressource inépuisable que chacun peut exploiter à sa guise. Comprendre et protéger l'océan n'a jamais été aussi nécessaire. La notion de « bien commun de l'humanité » qui guidera nos travaux aujourd'hui a le mérite de rappeler l'ampleur de notre tâche.

Je remercie les organisateurs de cette journée, Messieurs Riblier, Fillon et Menu de l'Institut français de la mer et les équipes du Contre-amiral Rousseau du Centre d'études stratégiques de la Marine et devant ce programme intense et ambitieux, je suis convaincu que nos échanges seront fructueux.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne journée.